



MON CONTRAT D'ENTRETIEN

version : avril 2022

genista
FEELING GOOD

Les 5 bonnes raisons

de souscrire un **contrat d'entretien** chez Genista

L'entretien annuel est indispensable pour assurer le fonctionnement optimal de vos installations. Soyez sûr(e) de ne plus jamais oublier la révision de vos équipements.

Le contrat d'entretien comprend toutes les opérations servant à assurer le bon fonctionnement de vos équipements par des actions préventives (prévention de l'usure, de dysfonctionnement) et/ou par des actions curatives (réparations, remplacements de pièces, dépannages).

1 ASSURER VOTRE SÉCURITÉ

Certains accidents domestiques résultent bien souvent d'un manque d'entretien de ses propres installations. Ainsi, l'entretien annuel est fortement conseillé pour assurer votre sécurité ainsi que celle de vos proches. Notre équipe de professionnels intervient pour prévenir les éventuels risques et assurer les travaux de remplacement si nécessaire.

2 FAIRE DES ÉCONOMIES

Souscrire un contrat d'entretien signifie prévoir les dépenses. De cette manière, vous éviterez les coûts liés aux interventions ponctuelles ou de dernière minute. Nous vous proposons également un tarif préférentiel selon le choix de la période de révision.

3 PROLONGER LA DURÉE DE VIE DE VOS INSTALLATIONS

Un entretien régulier garantit une plus longue durée de vie à vos installations, permet d'optimiser le rendement de vos équipements et d'éviter des surconsommations en détectant d'éventuels dysfonctionnements. De plus, un bon réglage de vos dispositifs permet la réduction des dépenses d'énergie et la réduction des émissions de CO₂.

4 PARLER À UN SEUL INTERLOCUTEUR

Nous nous engageons à assurer une assistance rigoureuse pour chacun de nos clients, un suivi précis des réparations/interventions et un respect de votre matériel. Genista couvre une large gamme de besoin pour un grand nombre de marques. Chauffage, climatisation, ventilation, systèmes de sécurité, confiez vos équipements à une équipe multi technique et expérimentée !

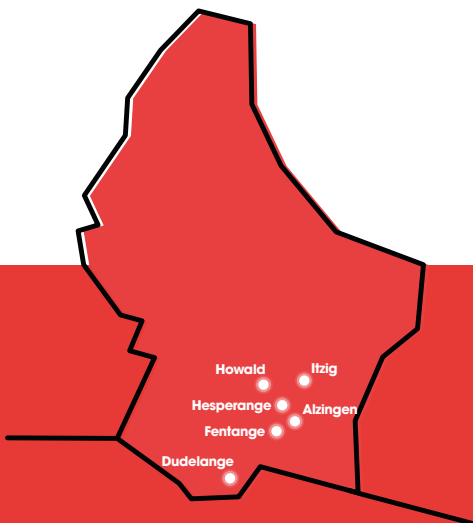
5 ADOPTER LE «FEELING GOOD»

Soyez sûr(e) de ne plus jamais oublier la révision de vos équipements. Ayez l'esprit tranquille et profitez d'un service intégralement géré par nos équipes durant toute la durée du contrat. Nous intervenons toujours dans le respect des préconisations des constructeurs et de la garantie. Nous vous offrons une réelle flexibilité dans votre contrat, puisque si vous le souhaitez, vous pouvez compléter les prestations de base avec d'autres options.

CONDITIONS DES CONTRATS GENISTA

Les contrats sont conclus **pour une période de 2 ans, renouvelable par tacite reconduction d'année en année**. Sauf dénonciation par l'une des parties dans les 60 jours calendaires au moins avant sa date d'expiration par lettre recommandée.

L'**avantage NEW HEATING** est applicable à tous les clients pour lesquels Genista a installé une nouvelle chaudière. Nous vous proposons un contrat d'entretien **sur une durée de 5 ans avec une année de révision offerte**. En cas d'annulation de ce contrat avant le terme, le client sera redevable du paiement de la totalité des prestations effectuées y compris l'année gratuite.



REMISE SPECIALE HVAC DUD & HES

Une remise est accordée sur les prestations du contrat de base pour le chauffage, la climatisation & la ventilation et exclusivement pour les résidents de la commune de Dudelange et les communes d'Hesperange (Alzingen, Fentange, Hesperange, Howald, Itzig).

TARIFS € - TTC (Taux de TVA: 17%)

PRESTATIONS CONTRAT DE BASE*

*Contrat conclu pour 2 ans tacitement reconductible d'année en année.

Avantage NEW HEATING: En cas d'installation d'une nouvelle chaudière par Genista, un contrat d'une durée de 5 ans vous est proposé avec une année de révision offerte, hors prestations optionnelles.

Période de révision

CHAUFFAGE*

*Le prix concerne les équipements dont la date d'installation est ≤ à 10 ans. Pour toutes installations > 10 ans, un supplément de 10 % sur les tarifs mentionnés sera appliqué.

	Janv.-av.	Mai-août	Sept.-déc.
C1 - Chaudière Gaz ≤ 35 kW	234,81	211,59	269,57
C2 - Chaudière Gaz > 35 kW	296,27	266,65	340,72
C3 - Chaudière Mazout ≤ 35 kW	271,69	244,52	312,45
C4 - Chaudière Mazout > 35 kW	333,15	299,85	383,12
C5 - Chaudière à pellets	431,49	388,35	496,21
C6 - Pompe à chaleur ≤ 12 kW	222,52	200,27	255,91
C7 - Pompe à chaleur > 12 kW	234,81	211,34	270,03

CLIMATISATION

C8 - Climatisation Split Système (1 unité extérieure et 1 unité intérieure)	200,27	255,91	222,52
---	--------	--------	--------

VENTILATION

C9 - Centrale de ventilation - VMC (1 filtre standard compris)	161,06	144,97	185,23
--	--------	--------	--------

SYSTEMES DE SECURITE

	- de 25 équip	+ de 25 équip
C10 - Systèmes d'alarme	211,48	310,24

PRESTATIONS OPTIONNELLES

S1 - Système solaire	62,72
S2 - Adoucisseur	148,77
S3 - Groupe de dosage	38,14
S4 - Pompe de relevage	75,01
S5 - Groupe d'eau pluviale/surpresseur	50,43
S6 - Centrale de ventilation (VMC) 1 filtre standard compris	124,18
S8 - Climatisation Split Système par unité extérieure supplémentaire	87,30
S9 - Climatisation Split Système par unité intérieure supplémentaire	62,72
S10 - Pompe à chaleur	185,64
Heizungscheck	93,39

LE CONTRAT COMPREND :

Ramonage - CHAUDIERE GAZ : tous les 4 ans - MAZOUT : tous les 2 ans - PELLETS : tous les ans.	INCLUS
Certificat de révision	INCLUS
Déplacement pour l'entretien	INCLUS
Heures prévues en cas de retour sur les pièces d'usure	INCLUS
VMC : 1 set de filtres standard	INCLUS
Heure appoint glycol	NON INCLUS
Matériel (sauf 1 set de filtres standard VMC)	NON INCLUS

PRESTATIONS ANNUELLES

INSTALLATION CHAUFFAGE

C1-5 Chaudière - Brûleur

- Nettoyage de la chaudière et de la buse de fumée
- Nettoyage du brûleur
- Contrôle de la qualité de combustion
- Contrôle des appareils de sécurité du brûleur
- Etablissement tous les 2 ans (mazout) / tous les 4 ans (gaz) du certificat de révision suivant le règlement Grand Ducal du 27 février 2010
- Contrôle du vase d'expansion et des soupapes de sécurité
- Ramonage du conduit de fumées tous les 2 ans (mazout) / tous les 4 ans (gaz)
- Contrôle du bon fonctionnement des circulateurs
- Contrôle de l'étanchéité et de l'isolation des circuits gaz et eau
- Contrôle du système de régulation
- Contrôle alimentation combustible

S1 Installation solaire

- Vérification et contrôle du fluide solaire et de l'étanchéité du circuit
- Vérification du vase d'expansion de l'installation solaire
- Contrôle de la régulation et du bon fonctionnement

C6-7 S10 Pompe à chaleur

- Contrôle de l'état général de l'installation
- Entretien et nettoyage de l'évaporateur de la partie extérieure
- Inspection du vase d'expansion
- Nettoyage du filtre hydraulique (si robinets prévus)
- Contrôle légal d'étanchéité du circuit de refroidissement
- Contrôle de la régulation et du bon fonctionnement de l'installation

INSTALLATION FROID

C8 S8-9 Split système

- Contrôle de l'état général de l'installation
- Vérification de l'étanchéité des liaisons
- Vérification de la charge de gaz grâce aux pressions et aux températures
- Vérification des connexions électriques et des protections mécaniques
- Nettoyage des filtres des unités intérieures
- Pulvérisation d'un bactéricide fongicide longue durée sur l'évaporateur intérieur
- Nettoyage du bac à condensats et contrôle de la pompe à condensats
- Vérification et nettoyage du condenseur
- Essais de fonctionnement chaud et froid

PRESTATIONS ANNUELLES

INSTALLATION VENTILATION

C9 S6 Centrale de ventilation / VMC

- Remplacement des filtres
- Nettoyage et contrôle de l'échangeur de chaleur avec aspirateur
- Contrôle des composants électroniques
- Entretien et contrôle des ventilateurs
- Contrôle de l'évacuation du condensat
- Contrôle du bon fonctionnement de l'appareil

Les éléments suivants ne sont pas inclus dans le contrat d'entretien:

- Entretien, remplacement et réglage des bouches de pulsion et d'extraction
- Entretien et contrôle des grilles extérieures
- Contrôle des gaines et des problèmes éventuels concernant le fonctionnement

INSTALLATION SANITAIRE

S2-3 Adoucisseur et groupe de dosage produit de traitement d'eau

- Mesure du Th eau de ville et eau adoucie
- Contrôle du bac à sel / niveau de produit et approvisionnement en sel / produit si besoin
- Désinfection des résines de l'adoucisseur
- Contrôle de l'étanchéité
- Contrôle de fonctionnement régénération

Les éléments suivants ne sont pas inclus dans le contrat d'entretien:

- Fourniture du sel
- Fourniture du produit de dosage

S4 Pompe de relevage sanitaire

- Contrôle de la pompe, du câble électrique moteur et du clapet anti-retour
- Contrôle du fonctionnement du régulateur de niveau
- Vérification et nettoyage des pompes, contrôle des intensités
- Vérification et contrôle des vannes d'isolement et des clapets
- Simulation de fonctionnement en automatique et manuel

S5 Surpresseur / Système de récupération d'eau de pluie

- Contrôle du système de récupération/surpresseur
- Contrôle du câble électrique moteur et du clapet anti-retour
- Nettoyage du filtre
- Vérification des vannes et robinets de soutirage
- Contrôle du fonctionnement

Les éléments suivants ne sont pas inclus dans le contrat d'entretien:

- Nettoyage et désinfection de la cuve de récupération d'eau de pluie

INSTALLATION SECURITE

C10 Système de sécurité et d'alarme

- Contrôle visuel et nettoyage des appareils
- Contrôle des détecteurs
- Contrôle des tensions du système
- Contrôle de fonctionnement

SERVICE DEPANNAGE

TARIFS HORAIRES* € HT

Pour travaux de dépannage et de régie applicable au 01.04.2022

Aide-technicien dépannage	58,80
Technicien dépannage (HVAC, sanitaire) / Frigoriste	72,20
Technicien dépannage Sécurité	88,30
Electricien	60,30
Heure montage matériel fourni par le client	95,30
Frais de déplacement suivant zone géographique	sur demande
Frais d'astreinte - Prix fixe / intervention	23,60

SUPPLEMENTS**

Travaux en dehors des horaires de travail <i>Entre 17h et 07h</i>	50 %
Travail samedi	50 %
Travail dimanche	100 %
Travail jours fériés	100 %
Travaux insalubres	25 %

**Les prix sont basés sur l'indice au 1^{er} avril 2022 : 877 et sont adaptés suivant l'indice en vigueur.*

***Les suppléments peuvent être cumulables.*

Chauffage, Climatisation, Sanitaire

 **+352 406 406 406**

Horaires d'ouverture : 08h-12h & 13h-17h

Horaires d'astreinte :

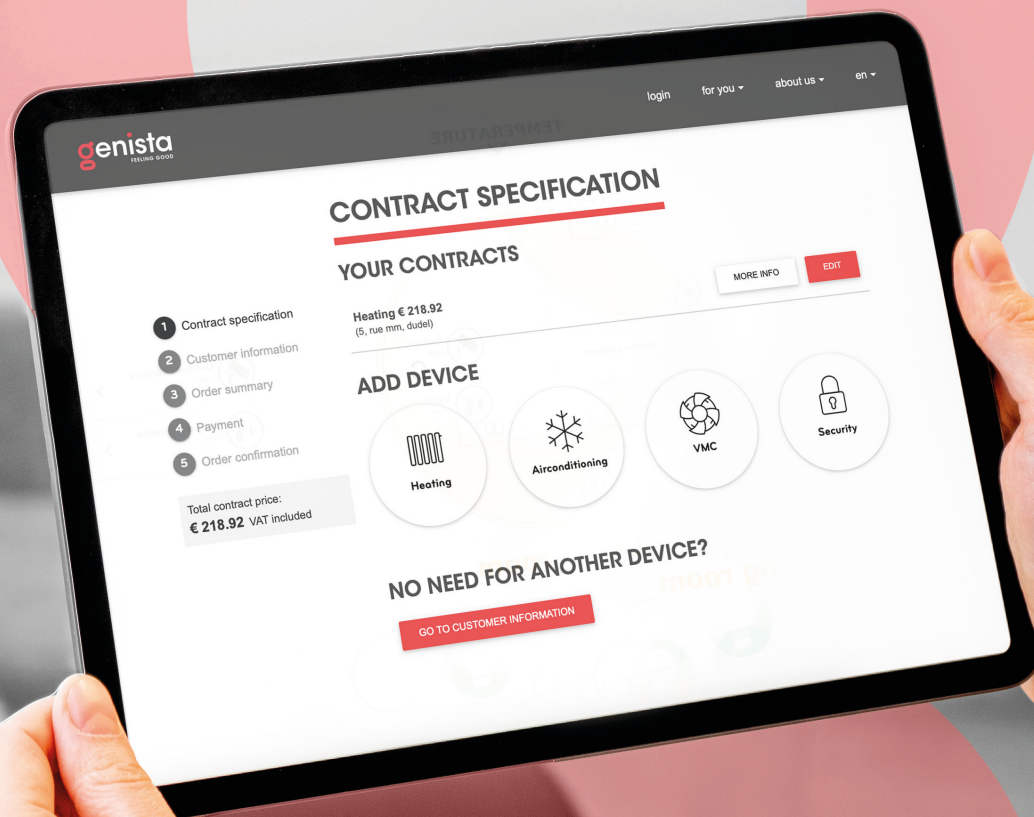
Eté (du 1^{er} mai au 30 septembre) : 17h - 20h

Hiver (du 1^{er} octobre au 30 avril) : 17h - 22h

clickto Contract

BY GENISTA

Commandez votre
contrat d'entretien
en ligne sur : genista.lu/maintenance





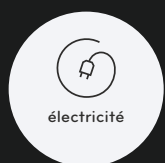
chauffage



sanitaire



climatisation &
ventilation



électricité



systèmes de
sécurité



réseaux
IP



téléphonie



connected
home

GENISTA SARL

1, Op de Leemen L-5846 Fentange

+352 406 406-1

info@genista.lu
www.genista.lu